

Compte-rendu du régulectif du 1^{er} Juin 2017

Présents :

Boubou, Stéphane, Aurélien, François, Pascal Nauton, Geneviève Boumelita, Ratman, Gilles Babut, Marc Duiker, Laure Lanoir, Fabienne Blanès, Véronique Guillemard, Nicolas Roux, Yann Abdola, Gaël Hemet, Bernard Descos, Jean Deilhaes, Fabrice Anglais, Khaled Henouda, Jacques Sellier.

1- Préparation de la fête

Elle aura lieu le 30 septembre, salle des fêtes de Sugères : location 350 euros.

C'est une grande salle à l'écart du village, avec parking en stabilisé.

Petite cuisine à dispo.

Il faut emmener trépied et gamelles.

Bernard doit se renseigner s'il y a un frigo.

Pour dormir : pas de terrain herbeux, possibilité de dormir dans la salle ou sur le parking.

Laure s'occupe de commander les gobelets réutilisables au logo de l'apima.

Khaled commande du vin naturel (il compte env. 100 personnes)

Boubou doit contacter la MAIF pour savoir quelle assurance est nécessaire pour la soirée.

Animations :

Proposition : chacun amène des jeux (boules, molky, société...etc)

Musique :

Bernard contacte un groupe cajun. (4 personnes)

Il contacte aussi Captain (Hervé Vivier) pour des chansons françaises.

Jacques doit contacter les Gaperons Rouges (chorale)

Gilles et Jacques doivent vérifier une sono et éventuellement la réparer.

Théâtre :

Marc propose un spectacle de Ludo et Sophie (4 extraits de pièces, au total 45 min), on peut aller le voir à St Diéry le 13 Juin.

Pour les autres détails concernant la fête, le groupe info-com débroussaille ce qu'il y aura à penser, et présente son travail au régulectif, qui ensuite terminera de l'organiser.

2-point info-com :

sur le site :

Tous les comptes-rendus des régulectifs depuis avril et groupes de travail, ainsi que la dernière AG, sont en ligne.

Sur les listes de diffusion de chaque groupe :

Si on est venu une fois à un groupe, et qu'on a donné son adresse mail, on reçoit ensuite toutes les infos. Il faudrait que chaque groupe prévoit dans ses mails la possibilité pour le lecteur de se désinscrire du mailing s'il le souhaite.

3-Préparation de l'AG :

Pour présenter le débat « croître ou ne pas croître », Ratman prévoit un récapitulatif des chiffres des adhésions (2016)

Les membres du régulectif souhaitent aborder ce sujet en premier à l'AG, du fait que l'orientation de l'avenir de l'APIMA en dépend. Les questions théoriques et philosophiques passent facilement au second plan, alors que c'est essentiel et crucial. Débat assuré et timing à respecter impérativement.

Nous échangeons sur la manière de présenter le débat :

Assemblée plénière, grands groupes, petits groupes, techniques d'animation, nom du thème, scénario ou scénari, restitution immédiate ou ultérieure de la synthèse qui et comment, contenu : aspect technique et/ou idéologique de l'APIMA, durée...

- Le groupe du régulectif a retenu :

Séparation d'office, en deux grands groupes égaux, des adhérents en fonction de leurs emplacements dans la salle ;

Un groupe se positionne sur le thème « Croître » (cherche des arguments), puis ce groupe se divise en sous-groupe pour y réfléchir.

Un groupe se positionne sur le thème « ne pas croître », puis ce groupe se divise en sous-groupe pour y réfléchir

Chaque sous-groupe fait une synthèse en mettant en évidence 10 mots ou phrases et son rapporteur restitue sa synthèse au grand groupe.

Durée totale 1h (sous-groupe 30 mn)

En fonction de l'avancée des réflexions des membres présents à l'AG :

- Soit des décisions en découleront ou non

- Soit ces réflexions seront un 1er jet de travail qui peut donner suite à un groupe de travail ou être reprises à une prochaine AG

Présentation des groupes embauche et esprit-fonctionnement :

Geneviève met sur la table ce qui semble potentiellement un risque de conflit à terme entre les permanents : les samedis.

Ce risque a été mis en évidence par les propos d'Aurélien et Boubou : « faveur, privilège, concession » (tenus au cours d'une conversation précédente avec Jacques Sellier, Geneviève Boumelita, Pascal Nauton, Gaël Hemet, Gilles Gaudaré, François Garcia).

Boubou dit que s'il a employé le mot « concession », c'était parce que la discussion était houleuse, le mot n'était pas approprié.

Les différentes données sont rappelées :

- Présentation d'une nouvelle grille de planning à la dernière AG qui a été justifiée (cf compte-rendus précédents) et approuvée par la dernière AG

- Cette nouvelle grille entraîne quelques remarques et interrogations d'un permanent et d'adhérents (pas de présentation précise de cette grille au régulectif avant l'AG)

Boubou dit qu'il a fait une première proposition en réunion de salariés, Stéphane dit qu'il ne s'opposait pas fondamentalement à cette grille si elle était votée en AG mais qu'elle l'excluait de fait de l'apima vu son impossibilité à travailler plus de samedis.

-Boubou dit qu'il a fait une autre proposition qui a fait l'unanimité et que si il a continué à travailler sur les horaires c'était pour tenir compte des besoins de Stéphane et non dans l'idée de valider la première version.

-Stéphane ne valide pas cette version des faits.

- Cette grille présente un déséquilibre dans le nombre de samedis travaillés des 4 salariés
- Ce déséquilibre est accepté par les salariés

-Stéphane, permanent à l'APIMA depuis 25 ans, actuellement à mi-temps, a des contraintes extérieures qui ne lui permettent pas de travailler plus de samedis qu'actuellement.

Lors de ce régulectif, chacun des permanents :

-dit clairement que ces horaires lui convient.

-s'exprime également sur le quiproquo concernant la phrase de Stéphane (« je ne suis pas Immuable », lors de la présentation de la 1^{ère} grille).

-le quiproquo semble levé.

Nous évoquons le code du travail, de l'humain et les valeurs de l'APIMA. Cela ne nous confère-t-il pas un devoir d'anticipation et de vigilance sur le bien-être de chacun, adhérents et permanents ? donc :

- En tant qu'employeur, ne doit-on pas être vigilant sur les sources potentielles de conflit entre les permanents ?
- En tant qu'employeur, ne doit-on pas être garant de la justice, quelle qu'elle soit, entre permanents et adhérents ?
- De par les justificatifs présentés, n'aurait-il pas été judicieux que les permanents signalent aux adhérents les problématiques engendrées par l'ancienne grille afin d'y apporter des solutions prenant en compte tous les paramètres connus ?

Des adhérents demandent aux permanents s'ils sont d'accord pour que certains d'entre eux assistent à leurs réunions mensuelles.

Stéphane est favorable.

Boubou ne remet pas en cause ce qu'il a dit lors du régulectif d'Avril : « qu'il n'est maintenant plus opposé à l'idée que les adhérents puissent avoir une part dans l' « autogestion des permanents », regard, aide, à définir comment... »

Il rappelle que ces réunions de permanents sont ouvertes à tous les adhérents . Les dates sont affichées au dessus du téléphone. Les CR sont consultables dans l'ordi du bureau.

François ne voit pas l'utilité d'une présence des adhérents.

Aurélien n'en voit pas l'intérêt tant qu'il n'y a pas de souffrance au travail.

-Yann dit que le fait de venir aux réunions de salariés permettrait aussi une lecture des conditions de travail dans l'atelier en vue de les améliorer. (Politique salariale)

Des propositions de solutions sont avancées, pour plus d'équité :

- APIMA fermée le samedi ?
- Demander à Stéphane de faire plus de samedis ce qui engendrerait son départ ?
- La grille des nouveaux horaires à revoir ?

Les membres présents à la prochaine AG devront réfléchir sur la pertinence de ces questions et devraient se positionner.

- Marc indique que le travail à temps partiel est synonyme de précarité et que l'Apima ne saurait prôner le travail à temps partiel.

-Pascal souligne que si cela est vrai lorsqu'il s'agit de temps partiel contraint, c'est faux lorsqu'il s'agit de temps partiel choisi.

Nicolas conforte ce point de vue en précisant que dans le monde du travail associatif, dans lequel les emplois peuvent souvent être fragiles, avoir une double activité possible grâce au temps partiel est source de sécurité pour le salarié.

- Pascal dit qu'il aimerait que tous les salariés soient également reconnus dans l'histoire de l'Apima.

A titre d'exemple il commente le papier vert rédigé par Pierre Choulet et distribué à tous les adhérents à l'entrée de la dernière AG.

Dans ce papier, dont l'en-tête précise qu'il a été lu et approuvé par Boubou :

- Le nom de Boubou apparaît 9 fois
- Le nom de Stéphane 0 fois alors qu'il est à l'Apima depuis 1992 et qu'il a largement participé à son histoire et à ce qu'elle est aujourd'hui.
- Le nom des autres permanents (autre que Boubou) passés ou actuels n'apparaît pas non plus .
- Par ailleurs ce document a été rédigé et distribué sans aucun avis collectif.

-Gilles et Bernard se félicitent que des choses importantes aient été dites ce soir, favorisant l'amélioration des relations à l'Apima.

Puis le reste du déroulement de l'AG est évoqué.

->Voir document joint.